

REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE DE LA PENNE SUR HUVEAUNE
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Article L 121-10 du Code des Communes)

MARDI 31 MAI 2022 à l'Hôtel de ville en salle du conseil
à 18 heures 30

Affiché le 25 Mai 2022

ORDRE DU JOUR

Session Ordinaire

RESSOURCES HUMAINES

Délibération 1- Modification des conditions et modalités de prise en charge des frais de déplacement des agents.

Délibération 2 -Modification du tableau des effectifs

Délibération 3- Recours à des contrats de professionnalisation

Délibération 4- Création d'un comité social territorial local commun entre le CCAS de La Penne Sur Huveaune et la commune.

Délibération 5 : Fixation du nombre de représentants titulaires du personnel au sein du CST commun aux agents de la commune et du CCAS.

Délibération 6 : Modification d'un point sur le règlement du Compte Epargne Temps.

Délibération 7 : Modification d'un article du protocole du Temps de travail de la commune et du CCAS.

FINANCES

Délibération 8- Demandes de subventions au Conseil Départemental des Bouches du Rhône.

SECURITE

Délibération 9- CISPDR, Convention sur les échanges d'informations entre le parquet et les maires et sur les modalités de coopération dans le cadre de la justice de proximité, de la prévention de la délinquance et de la récidive.

SERVICES TECHNIQUES

Délibération 10- Convention de partenariat entre la FNCCR, la Métropole Aix-Marseille-Provence, l'ALEC Métropole marseillaise, l'atelier de l'Environnement-CPIE du Pays d'Aix et les communes

Délibération 11- Convention constitutive d'adhésion au groupement de commandes portées par le Syndicat Mixte d'Energie du Département des Bouches du Rhône.

AFFAIRES CULTURELLES ET FESTIVITES

Délibération 12 -Fête de la musique : Grand bal hip-hop Mardi 21 Juin 2022

ENFANCE-PETITE ENFANCE

Délibération 13 -Remboursement d'une participation familiale au Centre de Loisirs

Délibération 14- Centre de Loisirs : revalorisation des tarifs au 1^{er} septembre 2022.

SCOLAIRE-PERISCOLAIRE

Délibération 15: Restauration scolaire : revalorisation des tarifs au 1^{er} septembre 2022.

Le Maire,

Nicolas BAZZUCCHI

